

<p><b>Champs d'action</b></p> <p>A1 Adéquation du site  A2 Fortes précipitations  A3 Sécheresse  A4 Stress thermique  A5 Organismes nuisibles  A6 Volatilité des prix</p>
<p><b>Défis transversaux</b></p> <p>– Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances  – Sensibilisation, information et coordination</p>
<p><b>Ressources nécessaires pour la période 2014–2019</b></p> <p>CHF: n/a  EPT: n/a</p>
<p><b>Financement</b></p> <p>Dans le cadre des ressources disponibles</p>

## A4 Gestion des forêts<sup>1</sup>

### Rajeunissement anticipé des forêts protectrices critiques présentant une régénération insuffisante et une stabilité des peuplements réduite gf1

#### Objectifs

Les forêts protectrices critiques sont régénérées de façon suffisante et appropriée; elles sont ainsi stables, résilientes et capables de s'adapter. Les efforts consentis aujourd'hui en matière de rajeunissement déterminent l'aspect qu'aura la forêt à la fin du 21<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, la capacité d'adaptation qu'il faut viser se fonde sur le scénario climatique CH2011 qui prévoit les changements les plus importants.

#### Mesure

Dans les forêts protectrices critiques, il faut des décennies pour que les mesures déploient leurs effets. Les forêts protectrices critiques présentent une régénération insuffisante et des structures défavorables. Il est nécessaire de corriger ces défauts par des interventions d'entretien précises et fréquentes. En montagne, le jardinage par groupes, qui consiste à prélever des groupes d'arbres pour initier et favoriser la régénération naturelle de la forêt, est une mesure de premier plan pour favoriser la régénération (modification de la composition des essences et amélioration de la structure). Quand les conditions locales l'exigent, une partie du bois est laissée dans le peuplement pour augmenter la rugosité du terrain et améliorer le substrat de régénération (bois en décomposition). Suite à une intervention d'entretien, il faut attendre la réaction du peuplement; on ne peut envisager les interventions suivantes qu'une fois atteint le stade du rajeunissement établi (à partir d'une hauteur de 1,3 m), ce qui dure de 10 à 30 ans selon l'altitude. En cas d'intervention avant que la régénération ne soit assurée (c.-à-d. avant le stade du rajeunissement établi), la structure de stabilisation se perd et l'effet protecteur se réduit en raison de trouées trop importantes.

Conduite: OFEV

Partenaires: OFROU, OFT

#### Priorité 1

Mise en œuvre: prévue dans le cadre du programme RPT sur les forêts protectrices

Horizon temporel: mise en œuvre en continu, adaptation des indicateurs de qualité à partir de 2016

#### Champs d'action

EF1 Forêts protectrices critiques

GB5 Prestations écosystémiques

#### Défis transversaux

- Accroissement de la sécheresse estivale
- Aggravation du risque de crues
- Fragilisation des pentes et recrudescence des mouvements de terrain
- Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages

<sup>1</sup> Dans le premier volet de la stratégie, ce secteur s'appelait Economie forestière (EF).

- Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques
- Suivi et détection précoce
- Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances
- Sensibilisation, information et coordination

#### Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: 10 millions/an (à partir de 2016)

EPT: n/a

#### Financement

Dans le cadre du complément à la loi sur les forêts (Lfo, en consultation)

#### Augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des stations sensibles au climat gf2

##### Objectifs

Les stations sensibles au climat sont régénérées de façon suffisante et appropriée; elles sont ainsi stables et capables de s'adapter. Les risques importants (p. ex. les incendies de forêt et les dommages qui en découlent pour les stations, comme l'érosion des sols) sont réduits.

##### Mesure

Mise en œuvre de diverses mesures en fonction de la situation locale, par exemple:

- enlèvement du bois mort (branches et arbres) dans les zones où le risque d'incendie est élevé (p. ex. à proximité des zones habitées);
- encouragement du rajeunissement des stations avec des essences capables de s'adapter (p. ex. remplacement des pins sylvestres par des chênes pubescents).

Conduite: OFEV

Partenaires: ARE, OFAG

Priorité 1

Mise en œuvre: prévue dans le cadre du complément à la loi sur les forêts

Horizon temporel: à partir de 2016

##### Champs d'action

EF3 Stations sensibles au climat

GB5 Prestations écosystémiques

##### Défis transversaux

- Accroissement de la sécheresse estivale
- Aggravation du risque de crues
- Fragilisation des pentes et recrudescence des mouvements de terrain
- Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages
- Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques
- Suivi et détection précoce
- Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances
- Sensibilisation, information et coordination

#### Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: 10 millions/an (à partir de 2016)

EPT: 1 (à partir de 2016)

#### Financement

Dans le cadre du complément à la loi sur les forêts (Lfo, en consultation)

#### Augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des surfaces de rajeunissement gf3

##### Objectifs

Dans l'ensemble du pays, les forêts régénérées aujourd'hui doivent pouvoir continuer à remplir leurs fonctions dans les conditions climatiques modifiées de demain (gestion du rajeunissement forestier).

##### Mesure

Dans toutes les forêts (c.-à-d. aussi en dehors des forêts protectrices et des stations sensibles au climat), il s'agit de rechercher, dans le cadre du processus de rajeunissement, des mélanges d'essences et des structures qui accroissent la résilience et la capacité d'adaptation.

Conduite: OFEV

Partenaires: –

Priorité 1

Mise en œuvre: prévue dans le cadre de la loi sur les forêts.

Adaptation prévue pour la 3<sup>e</sup> période RPT

Horizon temporel: mise en œuvre en continu

##### Champs d'action

EF4 Autres stations

GB5 Prestations écosystémiques

##### Défis transversaux

- Accroissement de la sécheresse estivale
- Aggravation du risque de crues
- Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages
- Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques
- Suivi et détection précoce
- Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances
- Sensibilisation, information et coordination

#### Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: 11 millions/an (à partir de 2016)

EPT: 1 (à partir de 2016)

#### Financement

Dans le cadre des ressources disponibles (les programmes RPT dans les domaines de la gestion des forêts et des forêts protectrices tiendront compte de l'adaptation aux changements climatiques pour la prochaine période RPT).

<b>Bases en matière de gestion des forêts</b>	<b>gf4</b>
<b>Objectifs</b>	
Consolidation des connaissances dont les lacunes ne peuvent être couvertes que dans le cadre de recherches à long terme en raison de la lenteur de la croissance des arbres	
<b>Mesure</b>	
Cette mesure regroupe différentes tâches de suivi/recherche qui revêtent une grande importance en vue de l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Exemples:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– recherche/suivi visant à recenser et surveiller la diversité génétique et le potentiel d'adaptation des génotypes;</li> <li>– recherche visant à recenser les impacts des néophytes arborescentes envahissantes sur l'effet protecteur de la forêt;</li> <li>– recherche/suivi visant à recenser l'étendue et les conséquences de l'abrutissement par les ongulés sauvages sur la composition des essences à long terme et la capacité d'adaptation des forêts;</li> <li>– recherche visant à recenser les forêts sensibles au climat, en raison par exemple des risques de sécheresse et d'incendie (en particulier à proximité des zones habitées).</li> </ul>	
Conduite: OFEV	
Partenaires: –	
Priorité 1	
Mise en œuvre: prévue dans le cadre du complément à la loi sur les forêts	
Horizon temporel: mesure immédiate et à moyen terme	
<b>Champs d'action</b>	
EF1 Forêts protectrices critiques	
EF2 Peuplements à proportions élevées de résineux à basse altitude	
EF3 Stations sensibles au climat	
GB3 propagation d'espèces exotiques envahissantes	
<b>Défis transversaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suivi et détection précoce</li> <li>– Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances</li> <li>– Sensibilisation, information et coordination</li> </ul>	
<b>Ressources nécessaires pour la période 2014–2019</b>	
CHF: 2 millions/an (2016–2020)	
EPT: n/a	
<b>Financement</b>	
Dans le cadre des ressources disponibles	